



# Conseil Municipal du lundi 08 novembre 2021

## Salle Pompidou - 19 h

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

**PREND ACTE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DES COMPETENCES QUI LUI SONT DELEGUEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

**PREND ACTE** de la présentation des rapports annuels 2020 relatifs aux services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets

**APPROUVE** l'abandon de la procédure de concours restreint de maître d'œuvre pour le projet d'extension et de réaménagement du groupe scolaire de la Blanchetière

**APPROUVE** l'avenant n°3 à la convention de coopération, signée le 22 décembre 2018 avec Nantes Métropole, au titre de l'année 2021

**APPROUVE** la prise en charge par la Ville des aménagements visant à améliorer les conditions de vie des familles présentes sur le site de la Métairie rouge

**VALIDE** la participation de la Ville aux travaux de raccordement électrique du club de voile de l'ANCRE via une subvention d'investissement versée à l'association pour des travaux d'installation

**APPROUVE** les termes de la convention à signer avec le Football Club de Nantes - section féminine

**APPROUVE** les termes de la convention, avec le CREPS pour la mise à disposition de ses équipements sportifs au profit des clubs chapelains

**VALIDE L'ATTRIBUTION** d'aides à l'accès aux loisirs des jeunes – Versement de subventions aux associations ayant enregistré des coupons lors des inscriptions

**ACCEPTTE** le principe du remboursement par mandat administratif de l'amende acquittée par un fonctionnaire

**APPROUVE** l'adhésion de la ville à l'association ADN OUEST

**APPROUVE** la Décision Modificative n°2 au budget principal de la Ville

**ACCEPTTE** le réajustement de la subvention d'équilibre de l'année 2021 à verser au CCAS

**APPROUVE** les lignes directrices du présent rapport d'orientations budgétaires

Fait La Chapelle-sur-Erdre, le 09 novembre 2021



Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Philippe GRANDJEAN